



AGENCE CAEN BEAULIEU 14
14 BOULEVARD GEORGES POMPIDOU
14000 CAEN
Tél : 02.31.73.92.10 (coût d'un appel local)

DECLIC HABITAT
1 CHEMIN DES BUISSONNETS
14650 CARPIQUET

Vos références

N° client / identifiant internet : 35246100
N° souscripteur : 60741039D
N° contrat : 607410390014

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE HORS RESPONSABILITE DECENNALE

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME

GROUPAMA CENTRE MANCHE

Atteste que DECLIC HABITAT - n° SIRET : 53109864800037 - 1 CHEMIN DES BUISSONNETS 14650 CARPIQUET est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE - Hors responsabilité décennale" du contrat CONSTRUIRE - ENTREPRISE N° 607410390014 à effet du **09/11/2017**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

MENUISIER INTERIEUR

- Menuiseries intérieures

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau à l'**exclusion des éléments structurels et porteurs**.

Cette activité comprend les travaux de :

- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets, y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

Groupama Centre Manche

Caisse Locale réassurée par la CRMA du Centre Manche
Siège Social : 10 rue Blaise Pascal CS 40337 - 28008 Chartres CEDEX - 383 853 801 RCS CHARTRES
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR 4 place de Budapest 75009 Paris
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél 0969361011 - groupama.fr



Souscripteur n° : 60741039D

CETTE ACTIVITE COMPREND L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET/OU SALLES DE BAINS (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

MENUISIER EXTERIEUR

- Menuiseries extérieures

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, y compris **les vérandas et les verrières à l'exclusion des fenêtres de toit, des façades rideaux, façades semi-rideaux et façades panneaux.**

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en oeuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.
- escaliers et garde-corps,
- terrasses et platelages extérieurs en bois naturel ou composite à l'exclusion de la réalisation du support de maçonnerie, de système d'étanchéité de toiture et d'éléments de charpente,
- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- traitement préventif des bois,
- création/aménagement de stands.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

SPECIALISTE DE L'ISOLATION

- Isolation thermique - acoustique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Au-delà de ce métier vous déclarez réaliser la ou les activité(s) de :

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR



Souscripteur n° : 60741039D

Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur quelle que soit la technique utilisée.

Cette activité comprend l'intégration de tous produits, matériels et accessoires contribuant à la ventilation et fermetures associées .

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	16.000.000 € tous dommages confondus, par année d'assurance
* Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants)	1.500.000 € par sinistre
* Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	150.000 € par sinistre
* Vols du fait des préposés	38.113 € par sinistre
Faute inexcusable de l'employeur	3.000.000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés	76.500 € par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	
Tous dommages confondus Dont :	765.000 € par année d'assurance
* Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique	300.000 € par année d'assurance
* Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis	100.000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX	
Dommages corporels, matériels y compris aux existants et immatériels consécutifs	5.000.000 € par année d'assurance

GC-M4000000CT SI607410390014

PRCDFI-02 18/11/2020 607410390014

18/11/2020 18:11:2020



Souscripteur n° : 60741039D

PERIODE DE VALIDITE : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **01/01/2021** et le **31/12/2021** en application de l'Article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.

La présente attestation a été délivrée sur demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 4 page(s).

Fait à CHARTRES, le 18 novembre 2020

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

GC M4000000CT S1607410390014

PRC/FI-02 18/11/2020 18/11/2020 607410390014